

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Société DOW à Lauterbourg

Une participation du public par voie électronique, prévue par l'article L. 123-19 du code de l'environnement, est prescrite pour le projet d'installation d'une ligne d'extrusion de dispersion liquide dans un hall couvert existant et présenté par la société DOW à Lauterbourg.

La participation, d'une durée de quinze jours, se déroulera du mercredi 06 décembre 2023 au mercredi 20 décembre 2023 inclus.

La décision susceptible d'intervenir au terme de la participation est un arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires.

Le dossier relatif à ce projet est notamment assorti de la décision du 18 octobre 2023, relative à un projet relevant d'un examen au cas par cas.

Pendant la durée de la participation, le dossier pourra être consulté par le public sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse suivante :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/ICPE-Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Liste-des-ICPE-soumises-a-autorisation/Communes-L>

commune de Lauterbourg sous la rubrique de la société DOW France.

En application des dispositions des articles R. 123-46-1 et D. 123-46-2 du code de l'environnement, il est possible de présenter une demande de mise en consultation sur support papier du dossier à la préfecture du Bas-Rhin. Cette demande doit être présentée au plus tard le 18 décembre 2023.

Pendant la durée de la participation, le public pourra formuler ses observations et propositions, par voie électronique, à l'adresse mail dédiée pref-enquetes-publiques@bas-rhin.gouv.fr en mentionnant comme objet « Participation par voie électronique – Société DOW à Lauterbourg ». Celles-ci seront transmises aux services de la préfecture du Bas-Rhin.

Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, le public pourra consulter par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

Des informations pourront être demandées auprès de madame Marie-Rose KETTERING, du service HSE de la société DOW, par courriel (MKettering@dow.com).

* * *